

MAIRIE DE SAINT-BERNARD
 Marché "POINT A TEMPS AUTOMATIQUE"
 Bordereau des Prix Unitaires

N° de prix	Désignation du prix et prix unitaires en toutes lettres (hors taxes)	Prix unitaires en chiffres (HT)
01	<p>Balayage aspiratrice Ce prix rémunère, à la journée, le balayage à l'aspiratrice de toutes les voies devant être traitées au point à temps automatique, avant celui-ci, y compris toutes sujétions. Le balayage après le point à temps sera inclus dans le prix du "point à temps automatique",</p>	
	<p>La journée :</p>	<p>.....</p>
02	<p>Préparation avant PATA Ce prix rémunère, à la tonne : - le repérage des points de réfection en présence de la maîtrise d'ouvrage, avec marquage au sol, - la préparation du chantier et la mise en place de la signalisation de chantier, y compris repliement - la fourniture, le transport et la mise en œuvre de la grave bitume à la main (0/6 dosée à 5,2% de bitume), ainsi que la couche d' accrochage si nécessaire, pour intervention sur "nids de poule" ou déformations ou flaches, - le compactage soigné, - toutes sujétions de parfaites finitions, Cette opération devra impérativement être exécutée avant le passage du point à temps. Le bon de pesée de l'enrobé devra être remis chaque jour à un représentant de la mairie.</p>	
	<p>La tonne :</p>	<p>.....</p>
03	<p>Points à temps automatique Ce prix rémunère, à la tonne d'émulsion : - la pose et la dépose de la signalisation temporaire (panneaux gravillons), - la fourniture et la mise en œuvre (dont le compactage) d'émulsion à 65%, avec gravillons 4/6 porphyriques, ceci au points à temps automatique, - <u>le balayage à l'aspiratrice et l'évacuation du refus,</u> - toutes sujétions de parfaites finitions, La réception des travaux en présence d'un représentant de l'entreprise et d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage. En cas de mauvaise tenue du gravillon, l'entreprise reprendra à ses frais les zones concernées. Le bon de pesée de l'émulsion devra être remis chaque jour à un représentant de la mairie.</p>	
	<p>La tonne :</p>	<p>.....</p>
04	<p>Reprise du marquage au sol Ce prix rémunère, au mètre carré : - la mise en place et l'enlèvement de la signalisation et du balisage nécessaire, - la fourniture et la mise en œuvre de peinture routière blanche homologuée (ou jaune si quai bus) pour reprise localisée du marquage au sol, - le nettoyage et la préparation du support,</p>	
	<p>Le Mètre carré :</p>	<p>.....</p>

MAIRIE DE SAINT-BERNARD

Marché "POINT A TEMPS AUTOMATIQUE"

Détail Quantitatif Estimatif

N° de prix	Désignation du prix	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaires (HT)	Montant HT
01	Balayage aspiratrice	Journée	1		- €
02	Préparation avant PATA	Tonne	20		- €
03	Points à temps automatique	Tonne	12		- €
04	Reprise de marquage au sol	Mètre Carré	20		- €
Montant de l'offre HT					- €
Taux de TVA: 20%					- €
Montant de l'offre TTC					- €